

Municipalité de la  
Commune de Givrins

Préavis n° **53/2026**  
au Conseil Communal

**Demande d'un crédit d'investissement de  
CHF 75'602.65 pour la réfection des gradins et  
l'amélioration de l'ombrage du site scolaire**

*Déléguée municipale : Mme Muriel Dauphin*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

## **1. Préambule**

La Municipalité a fait les constats suivants :

1. la nécessité de procéder à la réfection des gradins sis sur le site scolaire ;
2. l'impact du changement climatique sur la qualité de vie des élèves de l'école des Grands-Records ;
3. la vétusté de la place de jeux sise dans la ruelle des Chambres Chaudes ;
4. l'inutilisation de la place de verdure du Poids public.

Dès l'automne 2023, des réflexions ont alors été menées afin de pourvoir aux travaux de réfection nécessaires, réaménager et adapter les espaces publics aux besoins et souhaits des usagers, ce en ayant comme ligne directrice l'histoire, le réchauffement climatique, la biodiversité, l'environnement et la vie locale, afin de développer respectueusement le village d'aujourd'hui vers celui de demain.

De sorte à assurer un développement cohérent des espaces de détente sis au centre de la commune, l'Exécutif a souhaité mener une réflexion globale pour ces lieux afin de garantir une accessibilité pour les différentes tranches d'âge et tenir compte des intérêts diversifiés des usagers.

Ces projets s'inscrivent donc également pleinement dans la volonté municipale, exprimée dans son Plan Energie et Climat Communal, plus précisément dans la mise en œuvre de ses fiches 3, 4, 6 et 9.

Le bureau « Atelier Nature et Paysage Sàrl » a accompagné la Municipalité dans ses réflexions et le développement des projets sis aux Grands-Records, à la ruelle des Chambres Chaudes, et à la place de verdure du Poids public.

Ces réflexions ont amené à la rédaction d'un préavis au printemps 2024, document qui n'a finalement pas été soumis au vote du législatif, la Municipalité souhaitant prioriser d'autres dossiers.

Suite notamment à des accidents survenus à cause du mauvais état des gradins du préau ces dernières années, l'Exécutif estime qu'il est dorénavant impératif de procéder à leur réfection, afin de sécuriser cet ouvrage clef dans l'utilisation du site scolaire.

L'amélioration de l'ombrage sur le préau permettra elle de limiter les îlots de chaleur sur cette surface minérale.

Le projet tel que prévu dans ce préavis permet la mise en œuvre des fiches 3 (zones où la biodiversité peut être renforcée) et 6 (sensibilisation par des visites) du PECC. La fiche 9 (récupérateur d'eau de pluie) a pour sa part été réalisée en 2025, une citerne de récupération des eaux du toit de l'école ayant été posée au nord du bâtiment, installation financée par le biais du budget.

## **2. Réfection des gradins sur le site scolaire et plantations**

Les gradins qui permettent de relier le préau au terrain de sport sur le site scolaire sont vétustes et présentent plusieurs aspects rendant leur utilisation quotidienne, par une huitantaine d'élèves âgés de 4 à 9 ans, non sécuritaire.

En effet, les poutres de chêne se décomposent ce qui provoque une instabilité des marches mais également des morceaux de bois qui se détachent partiellement pouvant alors se planter, à l'instar d'échardes. Le revêtement de type tartan est lui également fortement usagé et dégradé, créant notamment des différences de niveau.



*Photos de l'état actuel*



Les gradins actuels seront remplacés par des gradins en gabions (paniers en treillis remplis de pierres de tailles variables provenant de la région) avec une assise en bois (local idéalement). Au centre de ces gradins une fosse de plantation sera créée pour un arbre qui apportera de l'ombrage ainsi qu'un aspect végétalisé à cette infrastructure. Les gabions apporteront également une plus-value biodiversité, car ils serviront d'abris et de lieux de vie à de nombreuses espèces animales, dont les lézards.

Les gradins pourraient être refaits à l'identique de l'existant, mais cette variante n'apporterait aucune amélioration pour la biodiversité, ni d'ombrage supplémentaire du préau et son coût serait néanmoins important (CHF 45'000.- environ).



*Exemple d'une réalisation de gradins en gabions (source : la compagnie des forestiers) et lézard des murailles (source : ATNP).*

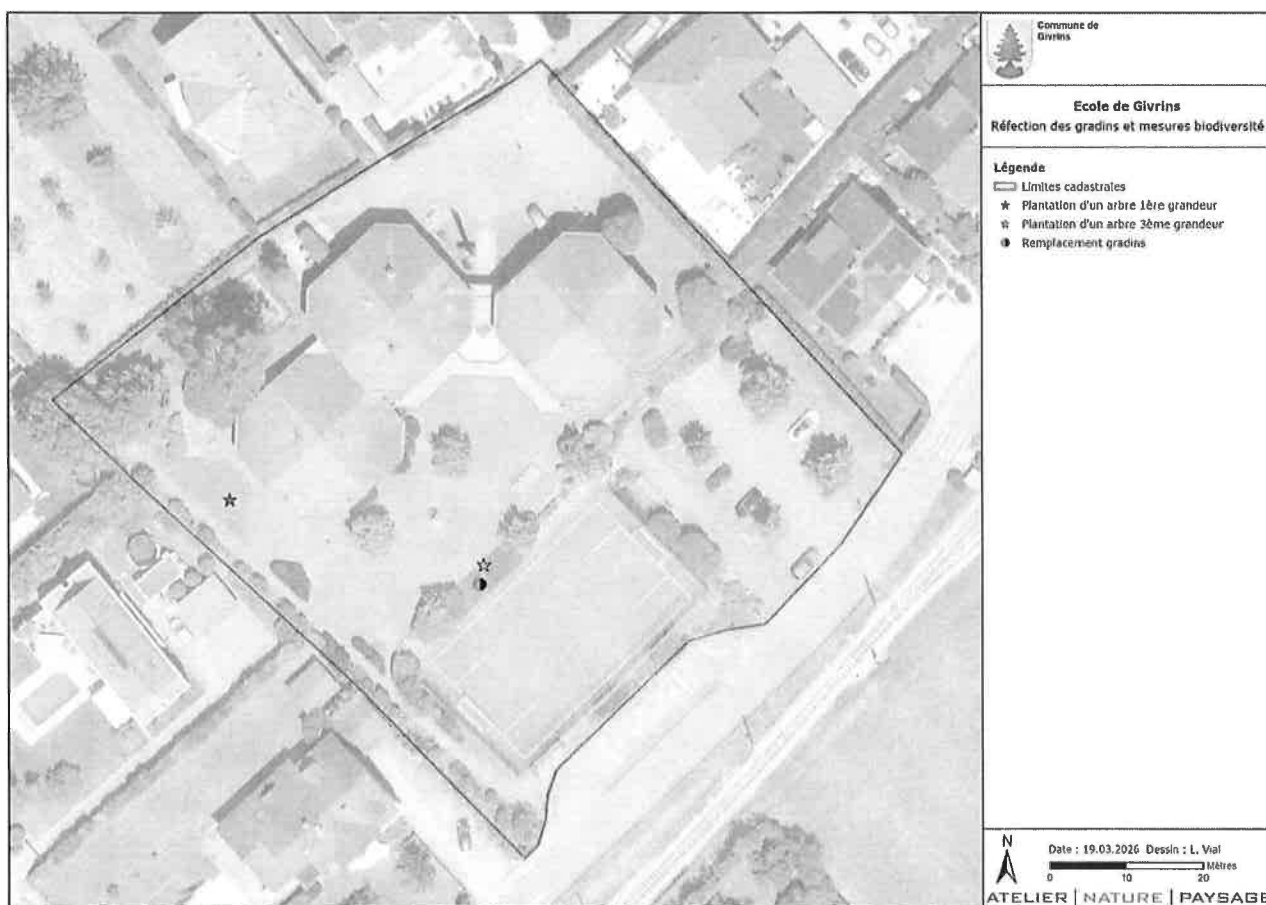
Il convient de préciser que cette infrastructure nécessite un contrôle et un entretien réguliers afin de la maintenir en parfait état et conforme aux différentes normes s'appliquant, tout particulièrement vu son affectation publique et sa localisation en milieu scolaire. Les communes qui ne disposent pas de personnel dûment qualifié pour ce faire recourent à des prestataires spécialisés afin de garantir la conformité de leurs infrastructures destinées au public, à tout le moins annuellement.

### 3. Plantations

Afin d'améliorer l'ombrage sur le préau, un érable champêtre sera planté au cœur des gradins, offrant ainsi une canopée supplémentaire sur cette zone.

La plantation d'un chêne sessile est prévue proche de l'entrée des classes 1-2P, celle-ci allant apporter une plus-value en termes d'ombrage à cet endroit exposé à l'ouest.

L'illustration ci-dessous figure les emplacements projetés des plantations.



### 4. Planning intentionnel des travaux

La Municipalité fera exécuter les travaux durant les vacances scolaires, idéalement estivales, ce afin de limiter les nuisances durant les temps scolaires.

Les plantations, elles, interviendront durant l'automne.

## 5. Coûts

Les coûts estimatifs des travaux projetés indiqués ci-dessous sont issus d'offres d'entreprises spécialisées.

<i>Réfection des gradins Grands-Records – Variante en gabions</i>	
Travaux préparatoires et sécurisation	3'500.-
Démolition des gradins existants	9'500.-
Construction des gradins en gabion	16'500.-
Réalisation des assises et des escaliers en bois (mélèze - plus durable, esthétique et écologique)	16'000.-
Végétalisation des gradins par la plantation d'un érable champêtre (fosse de plantation + végétalisation)	11'500.-
Remblais et finitions	5'500.-
Divers et imprévus 5%	3'125.-
Total HT	65'625.-
TVA (8.1%)	5'315.65
<b>Total TTC</b>	<b>70'940.65</b>

<i>Plantation d'un chêne sessile</i>	
Fourniture d'un chêne sessile tige 20-25	820.-
Plantation y compris tuteurage et garantie de reprise	1'060.-
Fourniture et pose d'une clôture de protection	120.-
Total HT	2'000.-
TVA (8.1%)	162.-
<b>Total TTC</b>	<b>2'162.-</b>

Les honoraires du bureau mandataire pour l'accompagnement jusqu'à l'adjudication des travaux sont estimés à hauteur d'environ CHF 2'500.- TTC.

## 6. Financement et amortissement

Plusieurs biais de financement seront mis à contribution pour la réalisation des travaux projetés.

Le canton sera sollicité dans le cadre de son programme de subventions pour des aménagements en faveur de la nature dans l'espace bâti. Dans le cadre de ce programme, un forfait est attribué pour chaque arbre planté. Ce forfait couvre les frais de fourniture. La subvention cantonale devrait s'élever à CHF 1'500.-/arbre.

La Région de Nyon soutient également les communes qui souhaitent développer des projets en faveur de la biodiversité. La subvention de cette association pour la création des gradins en gabion serait de l'ordre de CHF 5'000.-, la demande est en cours.

Un rabais de l'ordre de 3% sera par ailleurs négocié avec l'entreprise adjudicataire.

L'investissement sera amorti sur une durée de 10 ans dès la fin des travaux.

## 7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil Communal de Givrins

**vu** le préavis n° 53/2026 relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 75'602.65 pour la réfection des gradins et amélioration de l'ombrage du site scolaire ;

**oui** le(s) rapport(s) de la(des) commission(s) chargée(s) d'étudier cet objet ;

**attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

#### décide :

d'accepter

1. L'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 75'602.65 pour la réfection des gradins et l'amélioration de l'ombrage du site scolaire ;

d'autoriser

2. La Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des gradins du site scolaire et réaliser les plantations ;
3. La Municipalité à prélever les montants nécessaires sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à un emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier dans les limites du plafond d'endettement.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 mai 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

Le Secrétaire

Regula Zellweger

Alexandre Good

